

# Waville

Mars  
2019

Bulletin municipal



## Sommaire

Le mot du Maire	2	<b>WAVILLE,</b>	
Etat civil	2	<b>VILLAGE OÙ IL FAIT BON VIVRE</b>	8
Un an de mandat : premier bilan	2-3		
Un nouvel employé communal	3	<b>AGENDA</b>	8
<b>URBANISME</b>			
P.L.U. opérationnel	4-5	<b>LES DÉLIBÉRATIONS</b>	
<b>WAVILLE,</b>		<b>DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	9
<b>VILLAGE DYNAMIQUE</b>	6-7	<b>INFOS PRATIQUES</b>	10-11

# Le mot du Maire

Je débute ce bulletin municipal en abordant un sujet qui me tient particulièrement à cœur : **le respect de la vie en communauté.**

Au cours de l'année nous avons rencontré plusieurs soucis d'incivilités et de vandalisme au sein de notre village : vol de fleurs et de jardinières, intrusion et vandalisme dans la salle communale, destruction de décorations de Noël, non-respect des règles de vie en collectivités, animaux errants, déjections canines, non-respect du stationnement de véhicules, dépôts sauvages et j'en passe...

Le travail des jeunes et des bénévoles méritent un certain respect. La beauté et la propreté du village n'est pas l'affaire de quelques-uns mais de tous les habitants.

Je compte alors sur l'attention et l'implication de chacun pour garder notre village agréable à vivre.

Je précise que des poubelles et des canisacs seront installés cette année sur l'ensemble du territoire communal.

*Isabelle Collignon*

## Etat civil 2018 :

### *Ils sont nés*

Elinor THOMAS  
Roxanne DESMARECAUX  
Elena KMIECIK  
Louis LEGOUSSAT

### *Ils nous ont quittés*

Germaine HENRY  
Maria DE PINHO

### *Ils se sont dit « Oui »*

Mickaël HEINRICH et Alison GENEVE

## Permanences de mairie :

lundi de 18h à 19h (permanence des Adjoints)  
mardi de 11h à 12h (secrétariat)  
jeudi de 15h à 18h (secrétariat)

Bulletin municipal de la commune de WAVILLE. Rédaction : commission Information, citoyenneté et affaires sociales.  
Imprimé par nos soins.

Ne pas jeter sur la voie publique.

## De nombreux dossiers en suspens

► **Achat du café-restaurant** : 156 000 € hors travaux, qu'il a fallu financer car pas d'emprunts prévus. Avant une phase de réflexion avec le plus grand nombre sur l'avenir de ce bâtiment, nous avons effectué des travaux de remise en état ont été effectués afin qu'il soit dès maintenant utilisable par les associations, le conseil jeunes et la collectivité ; les travaux indispensables de la toiture seront engagés prochainement : pour cette opération d'un montant d'environ 50 000 €, nous bénéficions de 70% de subventions.

► **Le lotissement Maselle** nous pose des problèmes juridiques : la rétrocession de la voirie à la commune aurait dû être une formalité. Seulement, là aussi, rien n'a été fait dans les règles : les conventions n'ont pas été rédigées par le lotisseur et nous avons constaté de nombreux problèmes. Nous attendons les réponses du service juridique des maires.

► **Le Pont de Buret** : autre gros dossier à rebondissements. Une solution nous avait été proposée par l'agriculteur riverain : la mise en place de buses à l'emplacement du gué près de l'ancien pont SNCF. Il suffisait de régler l'échange de terrains car la commune doit être propriétaire du chemin pour engager les travaux. Au moment de finaliser ce dossier, l'agriculteur n'a plus consenti à cet échange. Sinon, à l'heure actuelle, le pont serait achevé.

La commune a cherché une autre solution, ce passage servant aussi à la collectivité. L'ancien pont ayant été enlevé au début de l'hiver, on peut implanter des buses à cet endroit. Nous avons demandé au maître d'oeuvre de finaliser ce nouveau projet, pour lequel nous n'avons aucune subvention à ce jour. Ce projet de plus de 150 000€ (250 000 depuis lors) est entièrement à la charge de notre collectivité. Il s'agit aussi, en 2019, de purger les litiges concernant cet ouvrage.



Emplacement de l'ancien pont de Buret (après travaux)

## Travaux réalisés en 2018

- **A l'école** : des travaux de plomberie, serrurerie, suppression de carrelage et remise en état du sol de la cour, et différents petits travaux courants.
- **Bâtiments communaux** : réaménagement de la salle de judo conjointement avec l'école, pour une utilisation plus facile de leur structure de motricité, réaménagement de la salle archives avec un point d'eau, frigo et micro-ondes pour les pauses du personnel administratif.
- **A l'Eglise** : réfection d'une partie des vitraux, des mains courantes extérieures, ces 2 points subventionnés à 50%, et changement d'un moteur de cloches.
- **Au cimetière** : mise aux normes du jardin du souvenir, réalisation d'une nouvelle tranche de réfection d'allées.
- **Voirie** : la reprise des nids de poule dans tout le village.
- **Le Plan local d'Urbanisme** est maintenant voté par le Conseil, il sera opérationnel rapidement. (Voir par ailleurs)

## Autres actions

2018 a également vu la naissance d'un conseil municipal des jeunes, dont les membres ont élu Joris Dumont, maire. L'équipe commence à mettre en place ses actions, notamment l'organisation d'une exposition sur l'Europe, des soirées jeux mensuelles intergénérationnelles, leur participation active avec les associations du village pour la fête patronale, ainsi que leur engagement pour l'embellissement du village, entre autres fleurissement et décorations.

Fleurissement du village



Cimetière

## Projets 2019

- **Le Pont de Buret** : Achèvement des travaux.
- **Au cimetière** : Dernière tranche de réfection des allées du cimetière.
- **A l'école** : Travaux de chauffage (étude pour pompe à chaleur) pour remplacement des radiateurs ancienne génération très énergivores, remplacement d'un velux, isolation de ce bâtiment.
- Installation de parafoudres dans les armoires d'éclairage public.
- Réorganisation des bureaux et accueil mairie.
- **A l'Eglise** : Paratonnerre (demandé par notre assureur), mise aux normes du coffret électrique de la sonnerie des cloches pour la sécurité du personnel de maintenance.
- Clôture du dossier d'achat des terrains de Mr Leroy,
- **Le lotissement Maselle** Régularisation de la reprise du lotissement.

Madame le Maire remercie l'ensemble des élus qui prennent souvent sur leur vie privée pour œuvrer au mieux des intérêts de la commune, tous les bénévoles pour leurs coups de mains réguliers ou occasionnels, les travaux effectués à l'Eglise : serrurerie menuiserie ; au café : plafond, peinture, entretien du jardin et remise en état du jeu de quilles, et dans le village : aménagement d'espaces extérieurs, bancs et bacs à fleurs. Vous pouvez venir les rejoindre...

Elle remercie également les associations du village : chasseurs, basket et les Chanterelles pour leur investissement dans la vie du village et l'ensemble du personnel communal.



Décorations de Noël

## Un nouvel employé communal

La commune de WAVILLE a résilié la convention qui la liait à la Communauté de Communes Mad et Moselle pour l'entretien du village.

Depuis le début de l'année, un nouvel ouvrier communal, Dominique HENRION, ancien enfant du village, a pris ses fonctions à raison de 16h par semaine. Il s'occupera notamment de l'entretien et de l'embellissement du village ainsi que des petits travaux dans les bâtiments communaux.





# Gros plan : Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est opérationnel



## Le PLU: à quoi sert-il?

C'est un outil qui sert :

- ▶ à planifier le développement de la commune pour les 10-15 ans à venir
- ▶ à protéger les bois et forêts, les terres agricoles, les milieux naturels sensibles, les éléments de patrimoine
- ▶ à gérer l'espace: c'est sur la base du PLU que sont délivrées les autorisations d'urbanisme (permis de construire, d'aménager, de démolir,...)

Ce document a pour objectif d'étudier et d'élaborer les conditions de l'aménagement du territoire de la commune et d'en saisir les meilleures opportunités pour son développement harmonieux, au bénéfice de ses habitants et de ses visiteurs.

## Historique des travaux

**1** Lors d'une réunion publique en novembre 2010, l'équipe municipale avait annoncé le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Waville.

Une fois le bureau d'étude choisi (l'Atelier des Territoires, dont le siège est à Metz), l'élaboration a pu être engagée.

**2** Par souci de transparence et désireux d'impliquer activement les habitants dans la gestion du village, le groupe de travail municipal pour l'élaboration du PLU a été ouvert aux personnes résidentes intéressées : la commission PLU était née.

**3** Ainsi composée de 9 habitants du village et des élus, elle a commencé son travail le 5 avril 2011. Elle a participé à l'élaboration de tous les documents en concertation avec le bureau d'étude :

▶ Le rapport de présentation. C'est un état des lieux du village (type d'habitat, économie, intérêts écologiques et culturels,...)

▶ Le projet d'Aménagement et de Développement Durables. Ce PADD détermine les orientations générales de l'urbanisme futur du village à partir des éléments issus du rapport de présentation et des objectifs raisonnables de développement choisis par la commission.

▶ Les plans de zonage au 1/2000e et au 1/5000e sur lesquels l'urbanisme est cadré. Quatre grandes zones ont été définies: la zone UA et UB correspondant au village actuel sans les écarts; la zone N ou «»; la zone A regroupant les terres agricoles et enfin la zone AU correspondant à un projet éventuel d'extension en cas de nécessité d'ici 15-20 ans.

▶ Enfin et surtout le règlement qui a fait l'objet de nombreuses réunions de travail. Pour chaque zone la commission a défini très précisément les droits et les interdictions relevant des projets de construction.



MONUMENT



HISTORIQUE

## Le PLU est maintenant pleinement opérationnel

Il a été accepté par les PPA (Personnes Publiques associées: Etat, Conseil Général, Région, Parc naturel, Syndicat des Eaux, etc.).

Il a été voté par le conseil municipal lors de sa réunion du 22 novembre 2018.

Il est consultable en mairie aux heures de permanence.

Enfin, suite au débat public avec l'Architecte en chef des Bâtiments de France (ABF), le périmètre de protection de l'Eglise Saint-Hubert, classée au titre des Monuments Historiques depuis 1921, a également fait l'objet d'une modification : le lotissement Maselle sort de ce périmètre (auparavant, il était coupé en deux : une partie dans le périmètre, une partie hors périmètre).



### DÉPÔT DE DÉCLARATION PRÉALABLE ET DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Quelques rappels :

- ▶ Les permanences URBANISME ont lieu les samedis matin de 10h à 12h
- ▶ Pensez à déposer vos dossiers à l'avance, car il faut compter le temps d'instruction (en moyenne 2 mois)
- ▶ Ne commencez en aucun cas vos travaux avant d'avoir obtenu toutes les autorisations.



# Waville, village dynamique

## CÉRÉMONIE DES VŒUX 2019

La cérémonie des vœux est une tradition à Waville : le Maire y a exposé le bilan des actions entreprises cette année et présenté les projets pour 2019 (voir par ailleurs). Une cinquantaine d'habitants était présente.

Cette sympathique manifestation s'est terminée par un apéritif dinatoire et la traditionnelle galette des rois, tandis que les femmes du Conseil se sont vues remettre une rose.



## FÊTE PATRONALE



Remise des prix du Jeu de quilles

## BASKET : de bons résultats cette saison

L'équipe a de très bons résultats cette saison et évolue dans le peloton de tête de son groupe. Le club de basket recrute chez les amateurs de sports collectifs !

Conditions : joueur masculin à partir de 16 ans disponible pour jouer le dimanche matin, libre les week-ends, bonne condition physique.

Contact avec Joël au 06.12.52.83.05  
ou Jean-Marie au 06.31.23.73.34



## PÉRISCOLAIRE : augmentation des effectifs

46 enfants de l'école de regroupement sont inscrits. A noter une forte proportion de maternelles : 16 enfants inscrits.





## SAINT-NICOLAS DANS LES ÉCOLES



Le conseil jeunes reste actif avec ses soirées jeux, tous les deuxièmes vendredis du mois. Au rendez-vous : bonne ambiance, rigolade et jeux divers. On n'attend plus que vous !



Stand jeunes à la fête patronale

## LES MANIFESTATIONS DU CONSEIL JEUNES

Durant le mois de décembre, le village a arboré de belles décorations réalisées par des bénévoles et le Conseil Jeunes.



Enfin, le conseil jeunes travaille actuellement sur des décorations de Pâques pour le village.

De nombreux projets sont encore à venir :

- ▶ Mondial Air Ballons 2019
- ▶ Mois de l'Europe
- ▶ Plantation des fleurs
- ▶ 14 juillet

Le Conseil Jeunes accueille à bras ouverts les nouveaux jeunes ( de 6 à 18 ans) qui voudraient nous rejoindre.

*Article rédigé par le Conseil jeunes*

# Waville, village où il fait bon vivre

La propreté et l'embellissement de notre village, ce n'est pas l'affaire de quelques personnes, mais de tous les habitants. Pour nous aider à rendre notre village propre et accueillant, voici quelques conseils :

► Il serait bien que chacun nettoie son pas de porte, ses espaces privatifs, y compris le caniveau. (C'est d'ailleurs une obligation prévue par la Loi).

► De même, la taille des arbres et des haies privées qui empiètent sur l'espace public, ou sur le bien de son voisin, est une obligation pour leurs propriétaires.



► En hiver, chacun est tenu de déneiger devant sa maison. Un arrêté municipal qui rappelle à chacun ses obligations a été pris par le Maire. Il est affiché en mairie.

► Les trottoirs et caniveaux appartiennent au domaine public : il est donc strictement interdit d'y déposer du bois et autres objets sans autorisation du Maire. Se renseigner en mairie. De même que l'espace entre le caniveau et la limite de propriété (façade ou muret) reste dans la plupart des cas, publique, il ne doit pas servir de débarras, les sacs de recyclage ou poubelle doivent être sortis la veille du ramassage, ceci vaut aussi pour les encombrants, principalement ferrailles, à sortir en fin de semaine car majoritairement le ferrailleur passe le samedi. La déchetterie de Charey est à la disposition des habitants pour y déposer leurs gravats et autres déchets encombrants.

► Il est rappelé que la divagation des chiens est interdite dans le village. Les chiens ont des besoins naturels et c'est à leur maître de veiller à ce que la chaussée et les espaces verts ne deviennent pas des toilettes publiques canines. Pour cela il n'y a qu'une seule solution, ramasser les déjections. Ce n'est pas très compliqué, il suffit de prévoir une paire de gants ménagers et quelques serviettes en papier ou un sachet (plastique ou papier). Des canisacs seront installés prochainement dans le village.



## FÊTES ET MANIFESTATIONS mars à juillet

VENDREDI 5 AVRIL	LES ÉCOLES	fête du centième jour d'école dans la salle des fêtes de Saint Julien lès Gorze pour les classes de cycle 2 et 3
SAMEDI 20 AVRIL	LES CHANTERELLES	Chasse aux œufs de Pâques Sortie scolaire à Metz des cycles 2 et 3 : spectacle du Petit Prince à l'Opéra Théâtre / Pique-nique et observation de la Cathédrale / Visite et ateliers au centre Pompidou autour du thème du voyage de la couleur.
JEUDI 25 AVRIL	LES ÉCOLES	Sortie des maternelles au Parc de Sainte Croix
VENDREDI 26 AVRIL	LES ÉCOLES	Repas des aînés à la salle des fêtes
DIMANCHE 28 AVRIL	MAIRIE DE WAVILLE	Vente de fleurs place du Mad
DIMANCHE 5 MAI	LES CHANTERELLES	Commémoration de l'armistice de 1945 au monument aux morts
MERCREDI 8 MAI	MAIRIE DE WAVILLE	Exposition d'art 2019 du RPI « Il était une fois... » dans la salle des fêtes de Saint-Julien lès Gorze
MERCREDI 15 MAI	LES ÉCOLES	Fête du Kayak : descente de rivière, initiation et repas amical le soir (local kayak à Bayonville-sur-Mad)
SAMEDI 18 MAI	LES CHANTERELLES	Sortie nature organisée par le Conservatoire des sites lorrains avec la commune
DIMANCHE 19 MAI	MAIRIE DE WAVILLE	Kermesse des écoles sur le thème des contes : spectacle le matin suivi du repas et de jeux l'après-midi
SAMEDI 15 JUIN	LES ÉCOLES	Fête du JUDO JUJITSU : le club fête des 35 ans
17 OU 24 JUIN	LES CHANTERELLES	Challenge Basket
COURANT JUIN	BASKET	Fête de l'amitié entre associations
DIMANCHE 14 JUILLET	LES CHANTERELLES	





## Location de la salle des fêtes

Dans un souci d'amélioration du fonctionnement de la location de la salle polyvalente, Madame le Maire propose de faire des modifications du règlement intérieur de la salle polyvalente et de nommer un responsable.

Un projet de règlement est remis aux conseillers municipaux pour lecture.

Le conseil fixe le prix de location de la salle à 120 € (7 voix pour, 1 pour 100 €), tarif unique pour les habitants de Waville et les extérieurs.

Gratuité pour les associations de Waville, et une fois par an pour les associations extérieures au village.

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Jonathan MORGADO, comme responsable de la salle polyvalente.



## Plan local d'urbanisme

Le conseil approuve à l'unanimité le Plan Local d'Urbanisme.



## Droit de préemption urbain

Après en avoir approuvé le plan local d'urbanisme, le conseil municipal décide d'instaurer le droit de préemption urbain dans les zones suivantes :

- Les zones urbaines Ua et Ub
- Les zones à urbaniser Ua et Ub



## Clôtures et permis de démolir

Le conseil municipal décide :

- de soumettre l'édification de clôtures à une procédure de déclaration préalable sur l'ensemble de la commune de WAVILLE.
- de soumettre à autorisation la démolition des bâtiments sur l'ensemble des zones Ua et Ub du P.L.U. de WAVILLE.



## Démolition du pont de Buret

Après étude des devis, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de MT services pour la démolition de l'ancien pont de Buret, pour un montant de 21 980€ HT, soit 23 376€ TTC.



## Demande de subvention DETR 2019

Le conseil municipal décide à l'unanimité de demander une subvention au titre de la D.E.T.R 2019 au taux de 40 % pour le projet suivant «Gros travaux d'économies d'énergie et d'électricité à l'école».

Le montant total des travaux s'élève à :

- 16 117,40 € HT pour les travaux d'isolation,
- 74 000 € HT pour les travaux d'installation d'une climatisation réversible,
- 4 241 € HT pour les travaux d'électricité.



## Frais périscolaire

Le conseil décide de récupérer la somme de 3 745,33 € au titre des frais périscolaires auprès de la communauté de communes Mad et Moselle pour l'année 2017, ainsi que la somme de 3 015,22 € au titre de la régularisation de l'année 2016.



## Fourrière

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au regroupement fourrière animale et autorise le maire à signer toutes pièces s'y rapportant avec l'amicale des Maires et Adjointes de la CCMM.



## Stérilisation des chats errants

Le conseil décide d'adhérer au dispositif médiation préalable obligatoire, et d'autoriser le Maire à signer la convention et à prendre toute décision utile à la mise en œuvre de cette opération de stérilisation des chats errants.





# Infos pratiques



## DÉCHETTERIE DE CHAREY

- ▶ Horaires d'été (du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre)  
Mercredi - Vendredi de 13h30 à 17h30  
Samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
- ▶ Horaires d'hiver (du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars)  
Mercredi de 13h30 à 17h30  
Samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30



## PASSEPORT – CARTE D'IDENTITÉ

Dans le cadre d'une convention avec l'Etat, les titres d'identité peuvent désormais être réalisés dans les locaux de la Communauté de Communes à Thiaucourt, quel que soit le lieu de résidence du demandeur, et quel que soit le motif : 1<sup>er</sup> titre, renouvellement en cas de perte/vol...).

La Communauté de Communes propose également un accompagnement des demandeurs dans la réalisation des démarches en ligne, si nécessaire, ou met à disposition un point d'accès numérique.

Surrendez-vous uniquement : 03.83.81.91.69  
- [contactmsap@cc-madetmoselle.fr](mailto:contactmsap@cc-madetmoselle.fr)

Le lundi, mardi et mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Le jeudi de 12h30 à 18h30

Le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h



## TÉLÉPROCÉDURE DE SITUATION ÉLECTORALE

Depuis le 11 mars 2019, chaque électeur peut vérifier son inscription sur la liste électorale en allant sur le site : [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE)

Attention, il faut remplir toutes les informations de manière précise ( surtout TOUS les prénoms tels qu'ils apparaissent sur votre carte d'électeur)

En cas de problème, contacter la mairie.



## MISSION LOCALE

Des conseillers de la Mission Locale accueillent les jeunes de 16 à 25 ans du territoire et assurent un suivi personnalisé dans leurs démarches liées à l'emploi, à la formation, au logement ou à la santé.

▶ A Thiaucourt, au siège de la CCMM

2 lundis par mois de 9h à 12h

Prendre rdv au 03.83.81.47.32 - Fatima AHARRAT

▶ A Mars-la-Tour (mairie)

Le 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mardi du mois de 9h à 11h30

Prendre rdv au 03.83.46.26.61 - Edith PECHACEK

▶ A Ancy-sur-Moselle – Chaque jeudi de 13h45 à 17h15

Prendre rdv au 03.87.20.02.23 – Stéphanie Buttice



## ASSISTANTE SOCIALE

Une conseillère vous aide à évaluer la situation sociale, économique, psychologique des particuliers et des familles (enfance, adolescence, insertion, aide et maintien au logement, budget...). Elle informe sur les droits aux prestations sociales, médicales et oriente vers les lieux spécialisés.

Tous les mardis de 09h30 à 12h.

Prendre rdv au 03.83.82.35.81 - Muriel DOMINA



## CONSEILLÈRE EN PROTECTION SOCIALE (MSA)

Le 2<sup>ème</sup> jeudi du mois

Prendre rdv au 03 83 81 91 69 – Mme KEDINGER





## HABITAT

### OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

La communauté de communes a lancé en partenariat avec l'Agence National de l'Habitant (Anah), la Région Grand Est et le département de Meurthe et Moselle, une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) depuis juin 2018. L'opération permet de mobiliser des aides techniques et financières pour des travaux d'amélioration de l'habitat. Un accompagnement personnalisé et gratuit est ainsi proposé aux particuliers pour le montage et le suivi des dossiers (visites du logement et conseils techniques, assistance au montage des dossiers de subvention).

La Communauté de Communes propose des aides complémentaires à celles de l'Anah pour des travaux d'amélioration énergétique, d'adaptation du logement pour les personnes âgées et / ou handicapées, de rénovation lourde, pour les logements locatifs et pour les copropriétés fragiles.

Pour l'habitat traditionnel (maison dont la façade n'a pas été modifiée, ferme, château etc...) la fondation du patrimoine peut vous apporter une aide financière ou un abattement fiscal. Renseignement à la mairie ou sur le site internet de la fondation du patrimoine 54.

Enfin, des aides spécifiques plus ciblées sont proposées par la Communauté de Communes en complément : aide au ravalement de façade ; une nouvelle prime en faveur des énergies renouvelables, l'autoconsommation et de l'auto-réhabilitation mise en place depuis l'automne 2018.

Dans ce cadre, des permanences de l'association CAMEL ont lieu près de chez vous (sans rendez-vous) :

► Mars-la-Tour : le 2<sup>e</sup> mardi du mois de 14h30 à 16h30 à la mairie

► Thiaucourt : le 2<sup>e</sup> mardi du mois de 10h à 12h au siège de la Communauté de Communes

► Ancy sur Moselle : le 4<sup>e</sup> mercredi du mois, de 10h à 12h, à la Communauté de Communes (place de la Gloriette).

Les conseillers de l'association CAMEL peuvent vous informer, vous conseiller, et vous accompagner dans vos demandes de subvention.

Plus d'informations au 03.83.81.91.69  
Emmanuel JEANMAIRE  
urbanisme@cc-madetmoselle.fr  
et sur [www.cc-madetmoselle.fr](http://www.cc-madetmoselle.fr)

Centre d'Architecture d'Urbanisme (CAUE)  
AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL) – ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE (ABF) – POINT INFOS ENERGIE (PIE)

Ces différents organismes peuvent vous renseigner dans de nombreux domaines, vous aider à monter un dossier auprès des Architectes des bâtiments de France par exemple, répondre à toutes vos questions liées à l'achat, la vente ou la location d'un bien immobilier, vous conseiller sur les financements ou sur les questions relatives aux énergies renouvelables...

Le 2<sup>e</sup> mercredi de chaque mois  
Prendre rdv au 03.83.81.91.69 – Emine US  
contactmsap@cc-madetmoselle.fr  
Aux horaires d'ouverture CCMM.

